

AFFAIRE N° 29 - Acquisition d'un terrain de 2 212 m2 sis à Ste-Clotilde
chemin Lory les Hauts, appartenant à Monsieur RASSABY Joseph et nécessaire à la
réalisation du boulevard de ceinture Sud (tronçon Est).

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'un terrain de 2 212 m2 cadastré section BH n° 50 sis à Sainte-Clotilde, chemin Lory les Hauts, entièrement concerné par le futur boulevard de ceinture Sud (tronçon Est).

Ce terrain, proche des terrains NATIVEL et ALIDOR déjà acquis, et du terrain SOOKIEW en cours d'acquisition, est bâti de diverses constructions en dur et bois sous tôle. Il appartient à Monsieur RASSABY Joseph qui le propose à la Commune au prix de 200 000 Frs conforme à l'estimation des Services Fiscaux.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à effectuer le paiement de ce terrain au prix de 200 000 Frs ainsi que des honoraires du notaire chargé de la rédaction de l'acte de vente.

La dépense sera inscrite au chapitre 901 article 210 du Budget communal et financée par prélèvement sur l'emprunt de 4 000 000 de Frs à contracter auprès de la CDC pour le financement des acquisitions foncières du boulevard Sud, inscrit au Budget primitif de 1978.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE à l'UNANIMITE.

Vu
St Denis, le 7 septembre 1978.
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
signé: Patrice MAGNIER
Pour copie certifiée
conforme
Le Directeur des
Finances et des Collectivités
Locales
Le Chef de Bureau Belgique
J. LACOSTE